Accueil de Loisirs Municipal

« La Bergerie »

LA ROCHE CHALAIS

Projet

Pédagogique

2025

***« Permet lui de courir, jouer, chanter, rêver, sauter,***

***Le reste est affaire de prudence et d'organisation »***

ALSH « La Bergerie »

14 Place de l'Etoile

24490 La Roche Chalais

N° Habilitation Jeunesse et Sports N° SIRET : 212 403 547 00012

024ORG0330 Téléphone : 05 53 91 95 47

 Portable : 07 85 02 06 06

Présentation de la situation

La municipalité de La Roche-Chalais est heureuse de vous présenter sa structure d’accueil de loisirs en faveur des enfants âgés de 3 à 12 ans.

Une équipe d’animatrices et d’animateurs est à la disposition de la structure pour répondre aux mieux aux attentes et aux demandes des familles et des enfants.

Cette équipe sera sous la responsabilité et la direction du Directeur du service Enfance, jeunesse Alain TROTET, Educateur et Agent territorial et de Mme Nadine LEVRAUD, agent territorial titulaire d’un BAFD, directrice de la structure.

L’équipe d’animatrices et animateurs sera composée de personnels tous diplômés et qualifiés :

Des personnels titulaires du BAFA ou stagiaires viendront compléter l’équipe suivant les besoins entre autres pendant les vacances scolaires

L’objectif principal de cette structure municipale sera d’organiser des loisirs et des vacances pour tous et redynamiser l’accueil de loisirs en ouvrant cet établissement plus largement à l’environnement social : partenariat plus important avec le tissu associatif local, l’EHPAD et les structures de loisirs municipales.

**Le projet pédagogique : qu'est-ce que c'est ?**

Le projet pédagogique est un contrat de confiance entre l’équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de la période d’accueil. Le projet pédagogique permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Le projet pédagogique s’inscrit dans le projet éducatif.

**Il est indispensable et obligatoire.**

C’est un document travaillé et construit avec les membres de l’équipe d’animation pour permettre à chacun de se l’approprier et d’aller dans la même direction.

Le projet pédagogique fixe le cadre et le cap pour l’équipe, il définit les objectifs pédagogiques. Il est le lien entre tous les acteurs éducatifs : Parents/enfants, écoles, élus, partenaires sociaux, ministère.

**Le projet pédagogique, cadre réglementaire : pour qui ?**

* Pour l’équipe d’animation
* Les élus
* Les partenaires
* Les familles

**Le projet pédagogique, lien avec qui ?**

* Etabli en lien avec le Projet Educatif De Territoire (PEDT) lien avec le périscolaire.
* Avec le ministère : transmission obligatoire.
* Partenaires sociaux (CAF, MSA…)
* Directeurs d’écoles.

**Le projet pédagogique pour transmettre quoi ?**

* Des savoirs
* Des valeurs
* Des droits et des devoirs
* Une organisation sociale différente

**Les notions réglementaires :**

* Les données matérielles
* Les missions du personnel et rôle de chacun
* Les moyens
* L’organisation
* La journée type
* Les activités
* Les relations
* La formation.

**Données matérielles**

L’accueil de loisirs est implanté sur la commune de La Roche Chalais en Dordogne, commune proche de trois autres départements : La Gironde, la Charente et la Charente-Maritime. A proximité immédiate de la médiathèque, piscine, cinéma, salle de spectacle, gymnase et dojo.

Les locaux sont composés :

**Au rez-de-chaussée :**

* D’une salle d'activité pour les 6-8 ans ayant un accès direct sur un parc entièrement clôturé,
* D’une salle d'activité pour les 5½-6½ ans ayant un accès direct sur un parc entièrement clôturé
* D’une salle d'activité pour les 3-5 ans ayant un accès direct sur un parc entièrement clôturé,
* D’une salle à l’étage pour les 9-12 ans,
* D’une salle de sieste (adaptée pour motricité des tous petits)
* D’une salle d'activité calme (bibliothèque, jeux de société,),
* D’une salle numérique à l’étage,
* D’un bureau de direction,
* D’une infirmerie,
* D’un hall d'accueil,
* Des sanitaires sont situés au niveau des *trois* salles d'activités au rez-de-chaussée et d’un sanitaire à l’étage.
* Une salle de stockage des archives à l’étage.

L’accueil de loisirs « la bergerie » a aussi à sa disposition un parc entièrement clôturé, dont une partie est aménagée avec diverses structures de jeux, d'un préau, d’un cabanon où est stocké du matériel (tricycle, trottinettes, table de Ping Pong…). Depuis quelques années un trampoline est à disposition une partie de l’année.

Un nouveau parc dit « Parc CHARMOT » sera également accessible afin de faire le lien avec les résidents de l’EHPAD

**Les objectifs opérationnels :**

-Favoriser le développement de l’autonomie en respect des besoins de chacun, par :

- Ne pas faire à la place de l’enfant mais l’aider à faire ;

-Donner l’exemple, en accompagnant, en faisant avec l’enfant et en expliquant ;

-Solliciter et emmener l’enfant au questionnement ;

- Aménager des temps de jeux symboliques et jouer avec l’enfant ;

- Donner des responsabilités en respect avec l’âge et les capacités de l’enfant ;

-Valoriser l’enfant, instaurer un climat de confiance.

-Permettre l’acquisition des savoirs techniques, par :

- La démonstration, les explications et l’accompagnement de l’enfant ;

-Proposer et réaliser des activités variées et spécifiques (cuisine, ateliers sportifs collectifs, séjour…)

-Proposer des sorties culturelles (musés, monuments historiques, galerie d’art,)

-Organiser des ateliers d’initiations avec des intervenants professionnels ;

-La pratique régulière des différentes activités proposées permet la consolidation des acquis ;

- laisser le droit à l’erreur.

-Stimuler et permettre l’accès à la culture, par :

-Donner le choix sur les propositions d’activités culturelles ;

-Initier aux différentes activités culturelles ;

-Développer les activités culturelles en lien avec les thématiques ;

-Favoriser les activités ludiques ;

-Développer les liens avec les partenaires : cinéma, expositions, micro-folies, médiathèque et les actions communales) : Participer à la vie de la cité.

-Favoriser les temps culturels (temps de lecture, musique, ouverture au monde…).

-Favoriser l’apprentissage et l’expérience de la démocratie, par :

-Proposer des temps d’échanges sur l’actualité ;

-Permettre à chacun de s’exprimer dans le respect de sa personne ;

-La participation aux activités citoyennes ;

-L’initiation aux règles démocratiques ;

- Des temps d’échanges intergénérationnels ;

- Le respect de chacun, les différences d’opinions, le vivre ensemble ;

-La prise en compte de l’envie et des choix des enfants (en fonction de l’âge).

**Les valeurs que nous défendons :**

**Pour les enfants :**

* Faire que le centre soit un lieu de divertissement où ils se sentent bien. Un lieu d’épanouissement, de développement personnel et d’écoute.
* Instaurer une relation de confiance sécurisante et rassurante.
* Proposer des activités diverses et variées, sensibiliser à l’environnement, la culture, le sport.
* Favoriser le lien avec les associations du territoire.
* Mettre en avant la place de l’enfant dans le monde.
* Trouver une place pour chaque enfant, leur porter une attention particulière, trouver des réponses face à des situations compliquées.

Leur inculquer des valeurs de :

* Partage, entraide, respect des différences et de soi, de tolérance, d’empathie et respect des règles de vie.
* Acquisition de nouvelles compétences, accompagnement vers l’autonomie, la confiance en soi, oser faire.
* Développer les relations sociales.

**Pour les parents :**

* Être un service public de qualité, garant de la sécurité affective et morale de tous.
* Travailler en toute transparence et en confiance.
* Favoriser les liens entre les structures éducatives, les enfants et les parents.
* Apporter un temps de vie différent à toutes les familles accueillies.
* Communiquer/ transmettre.
* Compléter le cadre familial et le cadre scolaire.

Accueillir les enfants de toutes origines et de toutes conditions sociales, favoriser l’inclusion d’enfants porteurs de handicap, les mercredis et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de Dordogne.

L’accueil sera fermé pendant les vacances de Noël.

**Moyens correspondants :**

* Habilitation pour accueillir des enfants de 3 à 12 ans ;
* Proposer diverses activités et régulièrement des projets innovants ;
* Créer des suivis d'activités avec un aboutissement sur des temps forts ;
* Écoute, concertation avec les enfants ;
* Se documenter, saisir des opportunités en matière d'activités (contenu, lieu, coût,) ;
* Environnement extérieur au centre (stade de foot, piscine, cinéma, gymnase, médiathèque)
* Découverte de l’environnement, matière, espace, corps et des notions liées à la santé.
* L’accueil de loisirs travaillera avec les partenaires locaux et plus particulièrement les associations.
* Les enfants disposeront chaque mercredi et pendant les vacances d’un programme d’activités physiques et sportives adapté, réalisé par un éducateur sportif professionnel

**Les relations :**

Elles se font sous plusieurs formes (réunions, informations) entre les différents acteurs éducatifs : parents, équipe d’animation, établissements scolaires, associations, élus.

**Animateurs/stagiaires/direction :**

* Favoriser la communication et les échanges par l’organisation de réunions formelles de travail d’analyse et de préparation.
* Permettre des temps d’échanges informels entre animateurs, stagiaires et direction.
* Travailler de concert sur des axes d’amélioration.
* Encourager et laisser place aux initiatives en collaboration avec l’équipe.
* Savoir rendre compte et savoir valoriser le travail de chacun.
* Permettre à chacun de trouver sa place au sein de la structure.
* Être garant du bien-être de tous (sécurité morale et affective).

**Parents/animateur/direction :**

* Assurer un accueil de qualité à chaque famille le plus souvent de façon informelle.
* Transmission des informations utiles le plus souvent verbalement et d’informations écrites via les établissements scolaires et Mairies.
* Invitations ou convocations des parents en cas de problèmes rencontrés ou de non-respect du règlement ….
* Aménagement d’un espace convivial favorisant le lien avec les familles.
* Possibilité pour les parents d’accompagner leur(s) enfant(s) dans les salles d’activités dédiées.
* Affichage des productions des enfants
* Communication sur la vie du centre via le Facebook du bureau des sports et Mairie ainsi que le site internet Mairie ou via l’application CityAll.

**Formation** :

* Accompagner le stagiaire dans la découverte du métier d’animateur.
* Savoir utiliser les bons moyens pour qu’il prenne confiance et devenir autonome.
* Favoriser la formation collective en équipe.
* Encourager la formation individuelle.
* Savoir restituer à l’équipe le contenu des formations suivies.

**Personnes ayant un rôle dans l'éducation des enfants Enfants/animateurs/direction :**

L’ALSH a intégré depuis 2020 le Pôle Enfance Vie Associative Sportive et Culturelle de La Roche-Chalais et donc fait partie intégrante de la vie culturelle de la commune.

Des rencontres réunissant personnels ALSH et partenaires (élues, élus, services municipaux ou intercommunautaires (médiathèque, services techniques, restauration municipale, associations, CDC…) afin de faire le point et un bilan des activités ALSH.

Le plus souvent de façon informelle, les moments de concertation permettent aux enfants d'être de réels acteurs de leurs loisirs et de leurs projets. Les projets d'animation sont ici une référence permanente.

**Avec les différents partenaires :**

On ne parle pas de réunions mais surtout de relations. Il s'agit de la presse, des collectivités locales, d'associations, de centres de loisirs, des partenaires sociaux (techniciens de la CAF...).

**L'organisation**

**L'équipe est composée :**

* + D’un directeur du pôle enfance, vie associative, sportive et culturelle, d’une directrice et de 5 animateurs
	+ De plus lors des temps forts, l'équipe s'agrandira, en accueillant des stagiaires et des animateurs vacataires.

**Les modalités d'accueil :**

L’accueil de loisirs accueille les enfants les mercredis et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h00.

Une animatrice et (ou) la directrice assure(nt) l'ouverture et la fermeture du centre. Lors de certaines sorties la structure pourra fermer plus tard.

Un dossier d'inscription et une fiche de renseignements sanitaires à remplir par les parents, sont valables jusqu'au mois de décembre de l'année de sa première inscription et doivent être renouvelés au mois de janvier de l'année suivante.

Toutes les activités sont payables à la journée avec repas ou à la demie-journée sans repas.

Les tarifs dépendent de la situation familiale (quotient familial).

**Organisation des groupes :**

Les enfants sont répartis par groupe d'âge. Suivant le nombre d'enfants, quatre groupes sont formés afin que les activités soient adaptées à leur âge. Les enfants peuvent être tous mélangés lors d'animations spécifiques. Pour le moment, nous avons 4 groupes constitués :

**Les Agneaux** : 3 - 5 ans

**Les Chevreaux :** 5½- 6½ ans

**Les Alpagas** : 7 – 8 ans

**Les Bergers** : 9 – 12 ans

Une attention particulière est portée aux enfants porteurs de trouble de la santé qui sont accueillis dans la structure. Les PAI doivent être transmis par les familles, un service civique a la charge d’une surveillance exclusive pour ses enfants avec l’aide de l’animateur.

**Les activités**

Cinq grandes tendances sont pratiquées :

**Activités physiques et de plein air** :

Grands jeux sportifs (collectifs ou individuels), randonnées pédestres ou cyclotourisme, découverte de la nature, jeux de piste... les activités nautiques remportent un grand succès pendant la période estivale. L'accent est mis sur la découverte de l'élément aquatique par de nombreux jeux ou sortie pique-nique au bord de l'eau (piscine, rivière, lac, mer). Certaines de ces activités devront faire preuve d'imagination et amener l'enfant à vivre un moment où l'imaginaire joue un grand rôle.

**Activités manuelles et de création :**

Poterie, tissage, travail sur différents matériaux, collage, réalisation à base de matériaux de récupération, ... Nous orientons souvent ces activités vers l’art créatif. Certaines activités seront organisées avec les artisans se trouvant aux alentours du centre.

**Activités d'expression musicale et corporelle :**

Chants, danses, mimes, théâtre, ombres chinoises, marionnettes, contes, percussion, cirque... La tendance des programmes devra montrer une volonté d'étendre ces activités à une pratique plus régulière. Elles peuvent être pratiquées en collaborant avec des associations ou pour un projet bien précis comme l’automne culturel.

**Activités scientifiques et techniques :**

Audio-visuel, travail sur les énergies (eau, air, soleil, électricité, ...), liens avec l’environnement.

Photographie, caisse à savon, micro-fusée. Ces activités pourront être organisées dans le but de participer à des rencontres sur un thème donné. Elles seront pratiquées selon les moyens disponibles.

**Activités extérieures ou exceptionnelles :**

Sorties pique-nique, visites, reportages, veillées, journées à thème, mini camps, .... D'une durée variable entre une demi-journée à plusieurs jours consécutifs, les activités extérieures remportent un grand succès.

**Le rôle de chacun**

**Rôle du directeur**

* Est garant du projet pédagogique envers les familles et l’équipe d’animation.
* Veille à la sécurité matérielle, morale, affective et physique des enfants.
* Contribue à la formation des animateurs.
* Gère le budget, la trésorerie et la comptabilité avec les services municipaux.
* Passe les commandes de matériel éducatif.
* Est en relation avec les parents.
* Organise les activités spécifiques.
* Aide, conseille l'équipe lors de l'élaboration et la mise en place des projets et du programme d'activités.
* Participe aux activités et aux moments de vie quotidienne lorsque le nombre d'enfant le nécessite.
* Assure le rangement, la propreté du matériel et des salles d'activité avec les animateurs.
* Rencontre les prestataires de service.
* S'assure que les enfants prennent les repas dans de bonnes conditions (en relation avec le personnel communal du restaurant scolaire).
* Appelle le médecin, l'hôpital et les parents des enfants malades.
* Recrute le personnel avec les responsables de la collectivité (DS, DRH, élus)
* Organise le travail du personnel.
* Assure le secrétariat de l’accueil.
* Assure le rangement et la propreté du bureau.
* S'assure du respect des locaux municipaux.

**Rôle des animateurs**

* Assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants qui leurs sont confiés.
* Sont responsable des enfants qui leur sont confiés ; ils doivent donc assurer une présence permanente auprès des enfants.
* Sont médiateur au sein du groupe d’enfants : gèrent les conflits, garantissent le respect des règles de vie, sont à l’écoute des enfants, facilitent les échanges et le partage.
* Encouragent et accompagnent la prise de responsabilité, accompagnent vers l’autonomie tout en respectant le rythme de chacun et en veillant à l’épanouissement de tous.
* Organisent des activités ludiques et de découvertes par le jeu.
* Elaborent le programme d’activités et en assurent la mise en œuvre.
* Entretiennent les relations avec les familles.
* S’assurent que les enfants prennent les repas dans de bonnes conditions.
* Assurent le rangement du matériel, et veillent à l’organisation matérielle de la journée.
* Assurent le nettoyage du matériel et de la salle d’activité.
* S’assurent du respect des locaux qui leurs sont confiés.
* Participent activement aux réunions d’équipe, partagent leurs connaissances et savoirs pour la cohésion de l’équipe.
* Partagent les informations qui leurs sont communiquées avec l’équipe et rendent compte au directeur de toutes les situations particulières.

**Exemple d'une journée type au centre**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**Entre 7h30 et 9h15** : Les enfants sont accueillis à « la bergerie » accompagnés par leurs parents. Une fois arrivés sur le centre, ils peuvent jouer seul ou en groupe ou solliciter les animateurs pour des jeux.

**De 9h15 à 9h30 :** Regroupement et présentation de la journée. Un temps d’accueil collectif différent suivant les périodes où les enfants sont répartis en deux groupes, les 3 – 5ans avec les 5½- 6½ans dans la salle des petits (Agneaux) et les 7-8 ans avec les 9-12 ans dans la salle des moyens (Alpagas). On y explique la journée, on peut faire une chanson ou bien encore proposer une petite chorégraphie. Des éléments d’actualité peuvent être présentés.

**De 9h30 à 11h00** : Les enfants se répartissent dans les groupes, en fonction de leur âge, afin de vivre des activités proposées par les animateurs.

**De 11h00 à 11h30** : Temps libre où les enfants jouent sans activités dirigées.

**11h45** : Juste avant le repas, un retour au calme est organisé pendant lequel les enfants se lavent les mains et se préparent pour aller déjeuner.

**A 12h** : Déjeuner au restaurant municipal. Au cours du repas, les adultes veillent à ce que les enfants goûtent à tous les plats présentés. Chaque animateur se trouve à la table avec un groupe d’enfants afin de discuter et amener un temps de paroles et de repos. Ils donneront l'exemple en goûtant, eux même, à chaque plat. On profite de ce moment pour apprendre aux enfants à se servir seul. A la fin du repas, les enfants débarrasser leur plateau et aide les plus jeunes. Les plus petits peuvent faire la sieste à la fin du repas s'ils le souhaitent ou si les parents le demandent.

**A 12h45**: fin du repas et temps libre à l’extérieur ou intérieur suivant conditions climatiques

**Jusqu'à 14h30** : Temps calme où les animateurs à tour de rôle se détachent pour aller boire un café, ou se détendre un peu.

**De 14h30 à 16h00** : Les activités reprennent. L'après-midi est souvent propice aux activités à l'extérieur de l’accueil de loisirs, lorsque le temps le permet.

**16h : Goûter collectif fourni par le restaurant municipal.**

**De 16h30 à 18h00** : Les enfants rentrent chez eux accompagnés de leurs parents.

**Formation des animateurs stagiaires**

La formation s'effectuera sur 3 à 4 semaines durant les vacances scolaires, ou sur 15 à 20 jours consécutifs pendant les mercredis et les vacances scolaires.

Le stage se déroulera comme suit :

- 1ère semaine ou 5 premiers jours, le stagiaire sera aide-animateur tournant chaque jour sur les différents groupes d'âge. Il aura les rôles suivants :

* + - Veiller à la sécurité matérielle, morale, affective et physique des enfants :
		- Responsable des enfants, il doit donc assurer une présence permanente auprès d’eux ;
		- Aider l'animateur responsable du groupe à assurer la mise en œuvre du programme d’activité ;
		- S’assurer que les enfants prennent les repas dans de bonnes conditions ;
		- Aider l'animateur à assurer le nettoyage et le rangement du matériel, le nettoyage de la salle d'activité.

En milieu de semaine, le stagiaire choisira le groupe d'enfants avec lequel il souhaite travailler les jours suivants et devra établir un programme d'activité en rapport avec le thème.

- journées restantes de stage

* + - Le stagiaire est responsable d'un groupe de 4 à 8 enfants au même titre qu'un animateur (Cf. rôle de l'animateur) ;
		- Durant ce stage le stagiaire aidé des animateurs et des autres stagiaires devra mettre en place un grand jeu sur toute une journée.

Régulièrement le stagiaire et le directeur feront le point sur la formation.

**Responsabilisation des jeunes dans le centre de loisirs**

A partir de 15 ans les jeunes le souhaitant pourront aider les animateurs. Ils ne sont pas responsables des enfants mais interviennent sous la responsabilité de l'animateur du groupe. Ils doivent donc aider l'animateur à :

* + Assurer une présence permanente auprès des enfants ;
	+ À mettre en œuvre leur programme d'activité (ils pourront eux-mêmes s'ils le désirent -élaborer et mettre en place une activité);

Assurer le nettoyage et le rangement du matériel et de la salle d’activité.